

MAIRIE

De

SAINT JUST D'AVRAY

69870

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 26 mars 2013

Présents :

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Christelle GATHIER, Alain GUILLET-LOMA, René SALEMBIER, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, Annie CORGIER, Olivier LACROIX

Absentes excusées :

Odile DOUCET, pouvoir donné à Mme FERRAND, Maryline DUBOST

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil Municipal de ce mardi 26 mars 2013 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du 5 février 2013
 - 2/ Approbation du compte administratif de l'exercice 2012
 - 3/ Approbation du compte de gestion dressé par Mme Beauchamp
 - 4/ Affectation des résultats de l'exercice précédent
 - 5/ Délibération adoptant les contributions directes – votes des taux pour 2013
 - 6/ Contribution de la commune aux charges du SYDER année 2013
 - 7/ Attribution de subventions aux associations pour l'année 2013
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 5 février 2013

Lecture du compte rendu du mardi 5 février 2013.

2/ Approbation du compte administratif de l'exercice 2012

Monsieur le Maire à procédé à la lecture du compte administratif par article budgétaire.
Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2012 ci-dessous énoncé.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture 2011	120 307,74€	124 423,56€
Recettes de l'exercice 2012	56 845,08€	383 104,50€
Dépenses de l'exercice 2012	130 451,54€	358 567,45€
Résultats de l'exercice 2012	-73 606,46€	24 537,05€
Résultats de clôture 2012	46 701,28€	148 960,61€

Mr le Maire s'étant retiré, il est procédé au vote.

Adopter à l'unanimité, 13 voix pour.

3/ Approbation du compte de gestion dressé par Mme Beauchamp, trésorière.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ; Le Conseil municipal doit approuver le compte de gestion dressé par Mme Beauchamp, trésorière.

Adopter à l'unanimité : 14 voix pour.

4/ Affectation des résultats de l'exercice précédent

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultats de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture 2011	120 307,74€	124 423,56€
Recettes de l'exercice 2012	56 845,08€	383 104,50€
Dépenses de l'exercice 2012	130 451,54€	358 567,45€
Résultats de l'exercice 2012	-73 606,46€	24 537,05€
Résultats de clôture 2012	46 701,28€	148 960,61€

Section de fonctionnement : **100 000 €**

Section d'investissement : **48 960,61 € + 46 701,28 € = 95 661,89 €**

Adopté à l'unanimité, 14 voix pour.

5/ Vote des taux d'imposition pour 2013

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2012 pour l'année 2013.

Taxe d'habitation :	6,27%
Taxe foncière :	8,03 %
Taxe sur le foncier non bâti :	27,84 %

Ces taux inchangés sont acceptés à l'unanimité, 14 voix pour.

6/Contribution de la commune aux charges du SYDER – ANNEE 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de 24 499, 59 € pour l'année 2013.

Il invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour partie au budget de la commune la contribution de cette dernière aux charges du SYDER pour l'année 2013, à hauteur de la somme de 6000€ Le solde soit 18 499, 59€ sera recouvré directement auprès des contribuables par le SYDER.

Adopté à la majorité (11 voix pour, 3 contres)

7/Attribution des subventions aux associations pour l'année 2013

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales pour l'année 2013

	2013
ADAPEI	120
ADMR	250
ADHA	250
APEL	925
AMIS SAINT JUST (téléthon)	170
ASSOCIATION LA FARANDOLE (fonctionnement)	250
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	1550
BIBLIOTHEQUE (1 euros/habitant) (800)	800
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470
SOCIETE MUSICALE	400
RESTAURANT SCOLAIRE	0.83/jour/enfant
ECOLE DE MUSIQUE	250
TENNIS CLUB	400
CHOUETTE LES VACANCES (centre de loisirs)	0.77/jour/enf.
DIVERSES ASSOCIATIONS	6 165.00
TOTAL	12 000

Adopté à l'unanimité : 14 voix pour.

Question diverses

Création d'une nouvelle association : « Les seniors ».

La salle des anciens est rebaptisée, « salle Valencienne ».

Mr le maire fait lecture d'un courrier de Mr et Mme David Corgier concernant une demande de prise en charge de travaux sur un mur de soutènement. La commission voirie va se réunir pour regarder le problème.

Bois : dégagement parcelle 1, 11 et 14, régénération 100 plans de douglas sur la parcelle 11, 1000 plans après coupe. Parcelle 14, mise en place d'une protection anti gibier. Coût total des travaux d'entretiens pour l'année : 5790€

Remplacement de la conduite d'eau en amont du village coté Amplepuis ; des matériaux ont été récupéré pour faire du remblai.

Village d'accueil : aménagement du local du médecin en gîte. Ce local garde néanmoins la priorité pour l'accueil d'un médecin. Le comité demande à ce que les employés communaux posent les panneaux aux entrées du village.

Bâtiments : visite de sécurité dans les différents bâtiments publics

Eglise : mise en place d'une alarme incendie, dégagement du coupe chaudière à l'extérieur

Salle des fêtes : extension de l'alarme dans les toilettes, pelle à sable dans la chaufferie, vanne coup de poing à l'extérieur pour le gaz

Salle des jeunes : les travaux sont finis, il reste quelques finitions.

City stade : il reste la mise en place des appareils de fitness et d'un jeu pour les enfants à partir de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance

Catherine MOUCAUD

Le Maire

Sylvain KASPRZYK